



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

DISTRICT DE FOOTBALL

CHARENTE-MARITIME

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire du District de Football qui se déroulera le :

**VENDREDI 24 juin 2022 A 19H00
A RETAUD – Salle Polyvalente**

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Pierrette BARROT
Présidente

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Allocution de bienvenue de Monsieur Michel PELLETIER, Maire de Rétaud et de Monsieur Jean Guy CHAUVET, Président du club de Rétaud
2. Intervention de Madame Pierrette BARROT, Présidente du District de Football de la Charente Maritime
3. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Adoption du PV de l'AG ordinaire du 26 novembre 2021 à St Palais/Mer (vote)
4. Rapport moral du Secrétaire Général, Monsieur Claude SONALLY et des Présidents de Commissions – saison 2021/22 (vote)
5. Interventions pour la saison 2022/23
 - M. Jérôme BOUQUET, Président de la Commission des Championnats Coupes et Challenges
 - M. Fabrice EREAU, Président de la Commission des Jeunes
 - M. Eric CORNIER, Président de la Commission Foot Féminin
 - M. Philippe ROCHEL, Président de la Commission Nouvelles Pratiques
6. Présentation des vœux (vote)
 - Vœux N° 1 du District de la Charente Maritime : Lutte contre les violences et incivilités saison 2022/23, par M. Georges CASCARINO
 - Vœux N°2 du club de CHEPNIERS : Modalités de participations aux compétitions des équipes réserves des clubs, par M. Mario PAGNOUX, Président du club.
7. Questions diverses
8. Intervention de la LFNA (Membre Elu) et du CDOS (M. Eric RAUL)
9. Remise des médailles aux bénévoles (2022) et récompenses aux arbitres.
10. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

RAPPEL IMPORTANT :

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une **amende de 115 €** sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.

Siège Social : BP 80172

☎ 05 46 91 70 88

17116 SAINTES CEDEX

email : district@foot17.fff.fr